



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 12 AVRIL 2011



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 AVRIL 2011

Les délibérations sont présidées par M. Hendrick Krauskopf

Membres présents : 27

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal et aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président adresse ses souhaits la bienvenue à M. Antoine Ruf, représentant de la presse écrite.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé M. Jean-Marc Bertschy, membre du bureau, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président excuse l'absence de Mme Véronique Berset Curty et de M. Dominique Schaller, du groupe PS, PCS et Ouvertures, et de M. Alain-Bernard Mugwaneza, du groupe Arc-en-ciel.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général que la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée par courrier postal dans le délai de vingt jours précédant la date du 12 avril 2011 par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation et admet que les membres du Conseil général peuvent valablement délibérer.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 novembre 2010 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

M. Jean-Paul Meyer demande que la proposition qu'il formulée lors de la séance du 30 novembre 2010 concernant l'étude de la réduction du prix de l'eau potable soit complétée comme suit : « *Plutôt que de diminuer le prix de l'eau potable une année et d'augmenter celui du traitement des eaux usées l'année suivante, l'analyse du processus permettant d'alimenter les deux réserves devrait faire l'objet d'une étude.* »

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 30 novembre 2010.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 novembre 2010 est approuvé par 27 voix, sans opposition ni abstention, moyennant le complément apporté à la proposition formulée par M. Jean-Paul Meyer le 30 novembre 2010 concernant l'étude de la réduction du prix de l'eau potable.

2. Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

CENTRALE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET AU GAZ

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que les travaux de construction des bâtiments qui abriteront les installations techniques et le silo de la centrale de chauffage au bois et au gaz n'ont pas encore débuté.

Le bureau d'ingénieurs, qui a réalisé le projet, a sollicité la Préfecture de la Sarine pour lui demander de délivrer une autorisation provisoire de débiter les travaux mais, cette instance n'a pas été en mesure de répondre favorablement à cette requête du fait que l'opposition formée au projet par un propriétaire voisin de la parcelle 205 RF de Belfaux n'a pas été retirée.

Comme le Préfet de la Sarine ne pouvait pas accorder à la commune l'autorisation anticipée de débiter les travaux du fait de l'opposition formée au projet, le Conseil communal est intervenu auprès du propriétaire intéressé pour l'inviter à examiner la possibilité de retirer son opposition.

Le propriétaire qui contestait certains principes de la construction des bâtiments liés à la centrale de chauffage, ayant obtenu des réponses aux questions qu'il a posées, a finalement accepté de retirer son opposition et le Préfet de la Sarine a délivré à la commune, le 11 avril 2011, l'autorisation anticipée de débiter les travaux de construction des bâtiments pour les installations techniques et le silo à copeaux de la centrale de chauffage.

L'entreprise adjudicataire des travaux a été informée de cette décision afin de lui permettre de planifier le début de l'exécution des travaux.

REVISION GENERALE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que le dépôt du dossier de la révision générale du plan d'aménagement local pour examen préalable par le Service des constructions et de l'aménagement était prévu pour la fin mars au plus tard.

En effet, le remplacement de l'urbaniste qui a débuté les travaux de révision du PAL est la cause du retard apporté à l'établissement du dossier qui doit être soumis à l'examen préalable au SeCA.

M. Jean-Bernard Schenevey informe les membres du Conseil général du fait que l'urbaniste en charge de la révision générale du PAL est Mme Sylvie Mabillard-Akeret du bureau Urbaplan de Fribourg, qui a remplacé M. Daniel Baeriswyl ayant débuté les travaux de révision du PAL. Ce dernier a quitté le bureau Urbaplan pour exercer sa profession à Zürich.

La commission d'aménagement continue son travail et va tenir très prochainement une séance qui aura pour thème l'affectation des terrains aux différentes zones à bâtir et au plan directeur.

Le plan directeur est un élément très important de l'aménagement du territoire puisque, seuls les secteurs inscrits au plan directeur d'aménagement pourront, à l'avenir, être affectés en zone à bâtir.

En effet, il ne sera plus possible d'affecter directement à la zone à construire des terrains préalablement classés en zone agricole.

L'affectation en zone à bâtir des terrains du secteur En La, qui est l'objectif principal de la révision actuelle du plan d'aménagement local, a été perçue de manière très favorable par les organes de l'agglomération de Fribourg, lors de la séance à laquelle une délégation de l'autorité communale composée de Mme Solange Berset, de Mme Anne-Lise Meyer et de M. Jean-Bernard Schenevey ont tenu avec les représentants de l'Agglomération et du bureau d'urbanisme Güler et Güler, mandaté pour la révision du plan directeur de l'agglomération, deuxième génération. Ce plan doit être approuvé par les instances fédérales concernées.

La situation des terrains du secteur En La correspond aux objectifs fixés par le plan directeur de l'Agglomération du fait que leur éloignement par rapport aux gares TPF et CFF de Belfaux n'excède pas 500 mètres.

Le bureau d'urbanisme Güler et Güler a reçu pour mandat de présenter une deuxième variante de la révision du plan directeur de l'agglomération conformes aux dispositions législatives en la matière pour permettre à l'Agglomération de bénéficier des subventions fédérales.

FOUILLES OUVERTES POUR LES CONDUITES DE LA CENTRALE DE CHAUFFAGE

M. Marc Lüthi signale que les fouilles ouvertes à différents endroits au centre de la localité sont destinées à recevoir les conduites à distance de la centrale de chauffage. La commune profite de l'occasion pour placer sur certains tronçons des conduites pour la distribution d'eau potable.

L'entreprise adjudicataire travaille avec plusieurs équipes et doit parfois interrompre les travaux à un endroit pour les reprendre à un autre, ce qui explique pourquoi des fouilles sont ouvertes à plusieurs endroits.

M. Marc Lüthi explique aux membres du législatif que la commune, qui doit alimenter en eau potable la centrale de chauffage au bois et au gaz au moyen d'un tuyau de 60 mm de diamètre, a voulu profiter de la fouille ouverte pour y placer une conduite du diamètre de celle du réseau communal de distribution d'eau dans le but d'assurer une liaison du réseau entre la route de l'Eglise et le quartier de la Barretta.

En effet, actuellement une seule conduite longeant la route de Lossy alimente en eau potable les quartiers du Pré St-Maurice et de la Barretta et cette situation pose problème lorsqu'une rupture de conduite survient sur le réseau.

Le problème de l'alimentation en eau d'un secteur du territoire de la commune au moyen d'une conduite unique a privé d'eau les habitants des secteurs de la route d'Autafond, du Pontet et des Verchières, lors de la rupture de la conduite qui s'est produite au carrefour de la route d'Autafond le 1^{er} avril 2011.

ECOLE ENFANTINE

Mme Andréa Wassmer signale aux membres du législatif communal que le cercle scolaire de Belfaux et Autafond va introduire, à la rentrée scolaire du 25 août 2011, les deux années d'école enfantine obligatoire. Les enfants vont commencer ce cycle scolaire à l'âge de quatre ans et devront suivre deux années d'école à ce niveau.

Chaque classe accueillera des enfants des deux niveaux scolaires. Ceux de la première année fréquenteront l'école à la demi-journée. Les enfants des deux niveaux scolaires se retrouveront ensemble durant une partie de la journée et seront séparés pour certaines activités.

PROJET DE REGLEMENT RELATIF A LA PRERETRAITE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme Solange Berset, syndique, signale aux membres du législatif communal que le Conseil communal a attribué une part de Fr. 50'000.00 du bénéfice de l'exercice comptable 2010 à la réserve constituée pour alimenter le fonds de préretraite du personnel communal dont le solde s'élevait à Fr. 50'000.00 au 31 décembre 2009.

Comme le Conseil communal attend de connaître les modifications qui seront apportées à la loi sur la Caisse de prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat, il n'a pas jugé opportun de rédiger un règlement propre à la préretraite du personnel communal. En effet, l'autorité communale n'a pas édicté de règlement particulier pour le personnel communal et applique la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat aux fonctionnaires et employés communaux qui ont statut de droit public.

FOUILLES SUR LE SITE ARCHEOLOGIQUE DU PRE ST-MAURICE

Mme Solange Berset, syndique, signale aux membres du Conseil général que, le jour où l'entreprise adjudicataire a débuté les travaux de fouilles pour la pose des conduites à distance de la centrale de chauffage, des vestiges d'une civilisation antérieure ont été découverts sur le site du Pré St-Maurice.

Dès le moment où il en a été informé, le Service archéologique cantonal a organisé d'urgence une inspection des lieux pour examiner les mesures à prendre avec l'entreprise adjudicataire et le maître de l'ouvrage afin de permettre à ses collaborateurs d'entreprendre des fouilles archéologiques dans le secteur.

Mme Solange Berset informe les membres du Conseil général du fait qu'ils peuvent visiter le site fouillé et que le Service archéologique cantonal organisera des visites commentées à des dates qui seront indiquées dans le prochain flash d'information.

3. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux Modification des statuts

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message adressé aux membres du Conseil général le 23 mars 2011.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé aux membres du Conseil général, le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président pose aux membres du Conseil général la question de savoir s'ils souhaitent une lecture de chacun des articles des statuts de

l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux qui font l'objet de modifications, afin d'ouvrir la discussion de détail.

Le Président rappelle que les modifications apportées aux statuts concernent les articles nos 31, 33 et 36 bis et que les articles 36 ter et 44 sont nouveaux.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux.

Au vote, les membres du Conseil général acceptent par 27 voix, sans opposition ni abstention, les modifications apportées aux statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux.

4. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Modification des statuts

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général le 23 mars 2011.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé le 23 mars 2011 aux membres du Conseil général, le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président pose aux membres du Conseil général la question de savoir s'ils souhaitent la lecture de l'article 31 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français qui régit la clé de répartition des charges.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du législatif de se prononcer sur la modification de l'article 31 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Au vote, les membres du Conseil général acceptent par 27 voix, sans opposition ni abstention, la modification de l'article 31 des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

5. Centrale de chauffage au bois et au gaz avec conduites à distance Achat et échange de terrain pour les constructions qui abriteront les installations techniques et le silo à copeaux

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général le 23 mars 2011.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé le 23 mars 2011 aux membres du Conseil général, le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport relatif à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière relève que le Conseil communal, dans son message no 2010 – 942 – 12 du 30 novembre 2010, a informé le

Conseil général du fait que la commune allait procéder à un échange de terrain avec le Bénéfice de Chapellenie de Belfaux, sans préciser le coût à charge de la commune.

La commission financière déclare avoir pris connaissance de la demande du Conseil communal et considère que le coût de l'échange est supportable financièrement mais que celui-ci doit être intégré dans le crédit total accordé pour les bâtiments de la centrale de chauffage (Fr. 650'000.00 + Fr. 150'000.00 + Fr. 40'000.00).

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer signale aux membres du Conseil général que le mouvement Arc-en-ciel, qu'il représente, se déclare favorable à l'achat et à l'échange du terrain nécessaire aux constructions liées à la centrale de chauffage au bois et au gaz. Cependant, l'intervenant relève que le terrain proposé par la commune en échange au Bénéfice curial jouxte la zone à bâtir du secteur des Grands-Esserts et propose d'inscrire, dans l'acte d'échange, une clause prévoyant une part au gain en faveur de la commune pour une durée de vingt-cinq ans.

Ainsi, dans le cas où la parcelle à laquelle sera rattachée la surface provenant de l'échange intervenu entre le Bénéfice curial et la commune serait affectée à la zone à construire et vendue pour y ériger une construction, la commune pourrait bénéficier d'une part de la plus-value apportée à ce terrain.

M. Pascal Marchon admet que la proposition du mouvement Arc-en-ciel semble partir d'une bonne intention pour préserver les intérêts de la commune mais rappelle que la propriété de la surface faisant l'objet de l'échange proposé sera transférée au Bénéfice curial qui est l'institution garante de l'équilibre financier envers l'Eglise et le Clergé.

L'intervenant rappelle que, depuis l'introduction du principe de séparation entre l'Eglise et l'Etat, la possibilité qui est offerte aux personnes confessant une religion de renoncer à leur appartenance à l'église et de ne plus s'acquitter des impôts ecclésiastiques va contribuer à mettre à mal les finances du Clergé et des institutions ecclésiastiques.

M. Pascal Marchon se déclare d'avis que le fait par le Bénéfice curial de réaliser, à moyen ou long terme, une plus-value en cas de vente de la parcelle à laquelle sera rattachée la surface de 1'451 m² cédée par la commune sous forme d'échange de terrain, ne devrait pas poser un grand problème à l'organe législatif communal.

M. Jean-Bernard Schenevey déclare comprendre la motivation de la demande formulée par le groupe Arc-en-ciel à propos de cet échange de terrain et pense que l'autorité communale pourrait, a priori, y acquiescer.

Il se déclare cependant d'avis qu'en approfondissant la réflexion, il y a lieu de constater que le Bénéfice de Chapellenie n'obtient dans cette opération immobilière qu'une contrepartie d'une valeur globale de Fr. 25.00 par m² de terrain.

En outre, le Bénéfice de Chapellenie se prive de la possibilité future d'affecter à la zone à construire la surface de 1'451 m² qu'elle cède à la commune ainsi que la parcelle adjacente qui se trouve à proximité du terrain sur lequel seront construits les bâtiments liés à la centrale de chauffage.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que la commune ne devrait pas voir d'inconvénient au fait que le Bénéfice de la Cure puisse réaliser un certain profit, le jour où il obtiendra que la commune affecte à la zone à bâtir la parcelle de terrain à laquelle sera rattachée la surface de 1'451 m² cédée par la commune en échange de la surface nécessaire à la construction des bâtiments destinés aux installations techniques de la centrale de chauffage afin de lui permettre de la vendre.

De plus, en fonction de l'avancement de la procédure de révision du plan d'aménagement local, la parcelle du Bénéfice de la Cure située à proximité du réservoir de Combarod, à la-

quelle sera rattachée la surface de 1'451 m² provenant de l'échange de terrain conclu entre la commune et le Bénéfice de la Cure, il n'est pas prévu d'affecter au plan directeur d'aménagement la parcelle 741, propriété du Bénéfice de la Cure.

Considérant que, seuls les terrains inscrits au plan directeur d'aménagement pourront à moyen terme être affectés à la zone à construire, la parcelle no 741 du Bénéfice curial devrait dès lors être maintenue en zone agricole pour une durée de quinze à vingt ans encore.

M. Jean-Bernard Schenevey n'est pas favorable à la proposition du groupe Arc-en-ciel mais ne la combattra pas si elle devait obtenir l'adhésion du Conseil général.

M. Georges Baechler est d'avis que, dans le cadre de cet échange de terrain, le législatif devrait faire preuve de solidarité envers le Bénéfice de la Cure dont les biens-fonds sont gérés par la paroisse.

En réponse à la question posée par la commission financière concernant le financement du crédit de Fr. 40'000.00 pour cette opération immobilière, M. Jean-Bernard Schenevey signale au Conseil général que deux mandats importants ont déjà été attribués pour la construction des bâtiments liés à la centrale de chauffage à un prix de l'ordre de Fr. 100'000.00 inférieur au devis établi par le bureau d'ingénieur civil. De l'avis de M. Jean-Bernard Schenevey, le financement du crédit de Fr. 40'000.00 ne devrait pas poser de problème.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe de contracter l'acte d'achat d'une surface de 1'451 m² à détacher de la parcelle 205, propriété du Bénéfice de Chapel-lenie, au prix d Fr. 20.00 le m² et de procéder à la compensation de cette surface de terrain contre une surface équivalente à détacher de la parcelle 742, propriété de la commune, pour être rattachée à l'article 741, propriété du Bénéfice de la Cure, et de voter le crédit de Fr. 40'000.00 pour le financement du terrain et des frais d'acquisition.

Au vote, le Conseil général accepte le principe de l'achat et de l'échange de terrain pour les bâtiments liés à la centrale de chauffage et vote le crédit y relatif par 25 voix, contre une. Il est dénombré une abstention.

6. Rapport de gestion 2010

Le Président rappelle que le Conseil général n'approuve pas le rapport de gestion mais qu'il en prend connaissance.

Le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des informations en plus de celles figurant dans le rapport de gestion 2010.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles figurant dans le rapport de gestion, le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Corpataux, le groupe PDC – Belfaux Futuro déclare que ses membres ont pris connaissance du rapport de gestion 2010 et des nombreuses données qu'il contient et qu'ils ont relevé, lors de leur séance de préparation de la séance de soir, la qualité toujours élevée de l'information qui y est rassemblée.

Ce document permet d'avoir un meilleur aperçu des activités purement opérationnelles en cours, mais aussi de l'avancement des projets à plus long terme. Le groupe précité tient à remercier le Conseil communal sortant pour l'excellent travail fourni au cours de l'année 2010 mais aussi pour son engagement durant la législature qui se termine.

Il réitère ses vœux de succès aux membres du Conseil communal qui continuent leur fonction pour la nouvelle législature et réitère la reconnaissance du groupe aux membres qui terminent leur mandat et leur souhaite bon vent pour leurs activités futures.

M. Jean-Paul Meyer signale que la proposition qu'il a formulée lors de la séance du 30 novembre 2010 à propos de l'étude de la réduction du prix de l'eau potable ne figure pas dans le rapport de gestion 2010 sous la rubrique répertoire des objets traités au Conseil général durant l'année écoulée ni sur la liste des propositions formulées par les membres de l'exécutif au cours de la législature 2006/2011, alors qu'elle a été inscrite dans le procès-verbal de la séance du législatif du 30 novembre 2010.

Il rappelle la teneur de cette proposition qui est la suivante : « *Lors de la dernière législature, il a été constaté que la réserve comptable est importante pour les installations d'approvisionnement et de distribution d'eau potable mais qu'il y aura un déficit dans la réserve des installations d'épuration des eaux usées si l'on analyse en détail les investissements importants que la commune devra consentir à terme pour le renouvellement des canalisations et les collecteurs.*

Plutôt que de diminuer le prix de l'eau potable une année et d'augmenter celui du traitement des eaux usées l'année suivante, l'analyse du processus permettant d'alimenter les deux réserves devrait faire l'objet d'une étude.

Si la commune peut diminuer le prix de l'eau potable, elle devrait parallèlement examiner la possibilité d'augmenter le prix du traitement de l'eau usée en prévision du financement des investissements de plusieurs millions de francs qui devront être consentis dans ce domaine. L'intervenant propose de coupler l'étude de l'approvisionnement des deux réserves, afin d'éviter des à-coups dans un sens ou dans l'autre ».

Le Président demande si le Conseil communal souhaite répondre à cette intervention.

Mme Solange Berset, syndique, admet aussi que, lors de la séance du législatif du 30 novembre 2010, des propositions liées à l'étude de la réduction du prix de l'eau potable ont été formulées, d'une part, par M. Dominique Schaller et, d'autre part, par M. Jean-Paul Meyer et qu'il s'agit d'un oubli commis par le secrétaire communal qui recherche les propositions des membres du législatif dans les procès-verbaux des séances pour les reporter dans le rapport de gestion, sous la rubrique intitulée « répertoire des objets traités au Conseil général en 2010 », et sur la liste des propositions formulées par les membres de l'exécutif au cours de la législature 2006/2011.

Les documents dans lesquels cette proposition aurait dû figurer seront complétés dans le sens souhaité par M. Jean-Paul Meyer.

M. Jean-Paul Meyer se déclare d'accord avec la manière de procéder indiquée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au rapport de gestion 2010 et considère, ce faisant, que les membres du Conseil général en ont pris acte de son contenu.

7. Comptes 2010

Comptes de fonctionnement

Pour l'entrée en matière et l'explication générale des comptes 2010, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale responsable des finances.

Fonctionnement Résultat

Mme Anne-Lise Meyer informe les membres du Conseil général du fait que le compte de fonctionnement boucle avec un résultat positif de Fr. 72.64, après des amortissements ordinaires et obligatoires de Fr. 283'660.00 et des amortissements supplémentaires d'un montant de Fr. 15'999.00 et après la constitution d'une provision de Fr. 50'000.00 en faveur du fonds de préretraite du personnel communal.

Finances et impôts (revenus)

Le chapitre des finances enregistre une progression des revenus de 2.75%, principalement due aux impôts sur les mutations immobilières.

Evolution des charges par rapport au budget 2010

Les charges qui lient la commune au canton et aux associations de communes sont restées stables.

Répartition des charges entre les différents dicastères

Les charges des dicastères de l'enseignement, de la santé et des affaires sociales ont subi une augmentation de 1%. Par contre, les charges liées aux dicastères de l'administration générale et des financières ont diminué de 1%. Les charges et produits des autres dicastères sont restés stables.

Les charges du compte de fonctionnement 2010 d'un montant total de Fr. 9'256'216.51 sont réparties de la manière suivante:

<u>Chapitre</u>	<u>Pourcentage</u>
Administration générale	8%
Ordre public	5%
Enseignement et formation	37%
Culte, culture et loisirs	4%
Santé	9%
Affaires sociales	13%
Transports et communications	7%
Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	<u>5%</u>
T o t a l	100% =====

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à Fr. 349'731.64. Elle est inférieure à celle de l'exercice comptable 2009 pour un montant de Fr. 170'000.00.

Investissements

Le compte des investissements boucle avec un total de charges de Fr. 682'799.85 et un total de revenus de Fr. 495'058.30, soit par un excédent de charges de Fr. 187'741.55.

Dette

Grâce aux amortissements opérés au cours de ces dernières années ainsi qu'au versement d'un acompte de Fr. 362'074.00 par le Consortium Champ Bonjard, la dette s'élevait au 31 décembre 2010 à Fr. 4'278'949.70.

Dette par habitant

La dette par habitant s'élevait à Fr. 1'655.94 au 31 décembre 2010.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du compte de fonctionnement 2010.

Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, rappelle aux membres du Conseil général que les comptes 2010 leur sont présentés, sous forme de graphiques et que les écarts sont commentés dans la brochure des comptes 2010 qui leur a été remise avec la convocation.

0. Administration	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	776'039.65	731'767.00

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 0.

1. Ordre public	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	464'841.25	491'920.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 1.

2. Enseignement et Formation	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	3'421'611.80	3'542'528.00

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	339'424.80	349'136.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 3.

4. Santé	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	797'962.80	816'400.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 4

5. Affaires sociales	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	1'237'287.35	1'220'115.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 5.

6. Transports et communications	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	623'694.15	564'152.00

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	1'062'497.25	1'022'979.00
Produits	955'038.05	959'520.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

8. Economie	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	68'720.75	65'276.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 8.

9. Finances et impôts	<u>Comptes 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
Charges	464'136.71	588'999.00
Revenus	7'435'530.25	7'345'506.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 9.

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission financière pour la présentation du rapport de la fiduciaire MCM Conseil qui a vérifié les comptes de la commune de l'année 2010 pour l'exercice arrêtée au 31 décembre 2010.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la fiduciaire MCM Conseil relève qu'en sa qualité d'organe de révision, elle a vérifié les comptes annuels de la commune pour l'exercice comptable 2010 arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, alors que la mission de la fiduciaire mandatée consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales d'indépendance, ce conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution.

En matière de qualifications, la fiduciaire MCM Conseil a obtenu l'agrément provisoire de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. M. Jacques Cériani, expert-réviseur, a dirigé la révision des comptes de la commune.

La révision a été effectuée selon les normes de la profession. L'organe de révision a consigné les résultats détaillés de la vérification des comptes dans le formulaire établi par le Service des communes.

Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels sont conformes à la loi. Il recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 72.64 et au compte d'investissements un excédent de dépenses de Fr. 187'741.55.

Le Président donne ensuite la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements 2010.

Dans son rapport, lu par M. Roland Schmutz, la commission financière rappelle que la nouvelle loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

Emprunt de 3,5 millions de francs

Cet emprunt contracté à un taux d'intérêt de 0.78% étant arrivé à échéance le 15 décembre 2010, il a été renouvelé pour une nouvelle période d'une année au taux le plus favorable de 0.82%, après un appel d'offres auprès de cinq établissements bancaires.

Décomptes finaux d'investissements

La commission financière a examiné les décomptes soumis et a constaté avec satisfaction que les montants y relatifs sont inférieurs aux crédits acceptés. Un rapport par objet est établi par la commission financière.

Le budget 2010 prévoyait un excédent de charges de Fr. 295'446.00 alors que le compte de fonctionnement laisse apparaître un bénéfice de Fr. 72.64, en tenant compte d'un montant de Fr. 15'999.00 et une réserve de Fr. 50'000.00. Le cash-flow net final s'élève à Fr. 349'731.64.

La dette au 31 décembre 2010 est de Fr. 4'278'949.70, en retrait de 4.9% par rapport à celle de l'exercice précédent, soit Fr. 1'655.94 par habitant.

La commission financière salue les efforts du Conseil communal et le félicite pour l'obtention de ces résultats positifs, pour la bonne prévision des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97, al. 1 lit c bis) et propose au Conseil général d'approuver les comptes.

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission financière pour la présentation du rapport de la fiduciaire MCM Conseil qui a vérifié les comptes de la commune de l'année 2010 pour l'exercice arrêtée au 31 décembre 2010.

Le Président ouvre la discussion générale sur les comptes 2010.

M. Georges Baechler signale aux membres du Conseil général que l'intervention qu'il va formuler ne concerne pas directement la commune.

L'intervenant rappelle aux membres du législatif communal que, durant l'été 2009, le canton a entrepris d'importants travaux dans le but d'élargir le pont de la Sonnaz, provisoirement, pour une année.

Actuellement de gros moyens ont été mis en place pour démolir ce qui a été construit récemment. De l'avis de l'intervenant, tous ces travaux ont coûté des milliers de francs payés par le canton (il vaut mieux ne pas en connaître le montant).

L'intervenant se déclare conscient que ce pont doit faire l'objet d'une réfection afin qu'il puisse supporter les poids lourds de quarante tonnes.

Si le canton et la commune s'étaient concertés afin de coordonner ces travaux, une grosse somme d'argent aurait pu être économisée !

Même si la facture est payée par le canton, l'intervenant se déclare d'avis que nous sommes tous concernés puisque nous payons des impôts cantonaux.

Par la voix de son porte parole, M. Hubert Sauvain, le mouvement Arc-en-ciel Belfaux déclare avoir analysé les comptes 2010. Il félicite le Conseil communal et la responsable des finances pour l'excellente tenue des comptes.

Le groupe précité propose au Conseil général d'accepter les comptes de l'exercice 2010.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils seront appelés à voter sur le compte de fonctionnement 2010, une fois qu'ils auront examiné les décomptes définitifs des investissements 2010.

Compte no 62.506.1 – Décompte définitif de l'achat d'un monoaxe équipé d'une barre de coupe, d'une lame à neige et d'une tondeuse à fléau

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié au décompte final de l'achat d'un monoaxe multifonctions.

Dans son rapport, lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare prendre acte avec satisfaction que le coût de la motofaucheuse est inférieur à celui du budget voté et relève la présentation de l'étude comparative avant l'achat.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général d'approuver le décompte définitif de l'achat d'un monoaxe équipé d'une barre de coupe, d'une lame à neige et d'une tondeuse à fléau.

Crédit voté le 1 ^{er} décembre 2009	Fr. 30'000.00
Coût effectif du monoaxe multifonctions	Fr. 29'200.00
Montant inférieur au crédit voté	Fr. 800.00
	=====

Au vote, le Conseil général approuve par 27 voix, sans opposition ni abstention, le décompte final de l'achat d'un monoaxe multifonctions au prix de Fr. 29'200.00.

Compte no 294.503.5 – Décompte définitif de la réparation du faux plafond suspendu de la halle des sports

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à la réparation du faux plafond suspendu de la halle des sports.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière prend acte du fait que le coût définitif de la réparation du faux plafond de la halle des sports est inférieur de Fr. 2'173.50 par rapport au crédit voté.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général d'approuver le décompte définitif de la réparation du faux plafond suspendu de la halle des sports.

Crédit voté le 1 ^{er} décembre 2009	Fr. 30'000.00
Coût effectif de la réparation du faux plafond	<u>Fr. 27'826.50</u>
Montant inférieur au crédit voté	Fr. 2'173.50
	=====

Au vote, le Conseil général approuve, par 27 voix sans opposition ni abstention, le décompte final de la réparation du faux plafond suspendu de la halle des sports d'un coût de Fr. 27'826.50.

Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2010

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant ce point de l'ordre du jour et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le compte de fonctionnement 2010 qui se présente comme suit :

Total des revenus	Fr. 9'256'289.15
Total des charges	<u>Fr. 9'256'216.51</u>
Excédent de revenus	Fr. 72.54
	=====

et sur le compte des investissements 2010 qui se présente comme suit:

Total des charges	Fr. 682'799.85
Total des revenus	<u>Fr. 495'058.30</u>
Excédent de charges	Fr. 187'741.55
	=====

Au vote final, les comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 sont approuvés par 27 voix, sans opposition ni abstention.

8. Propositions

Le Président ouvre la discussion générale.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE – NOUVELLE PROPOSITION

M. Georges Baechler rappelle aux membres du Conseil général que la proposition qu'il avait formulée le 19 mai 2009 concernant une prolongation des horaires d'ouverture de la déchetterie a été refusée et que, pour ce motif, il se permet de soumettre aux membres du législatif communal la proposition suivante:

Ayant à nouveau été interpellé par différentes personnes se rendant à la déchetterie, celles-ci constatent qu'il y a de plus en plus de monde et de véhicules qui encombrent les lieux depuis la création des nouveaux quartiers. Une forte augmentation des déchets et des matériaux a été constatée.

Etant dans l'impossibilité d'obtenir une prolongation des heures d'ouverture, il est maintenant judicieux d'envisager de se séparer de la commune de la Sonnaz.

L'intervenant prie le Conseil général d'en prendre note.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Georges Baechler.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 15 voix contre sept. Il est dénombré cinq abstentions.

HARMONISATION DU PARC INFORMATIQUE DES ECOLES

M. Jean-Marc Bertschy propose que, dans le cadre des travaux de réalisation du nouveau bâtiment à l'usage des écoles et des autres services, les autorités communales pensent à une harmonisation du parc informatique des écoles et, par conséquent, planifient les coûts nécessaires dans les budgets et les crédits y relatifs.

Autrement dit, les installations informatiques du bâtiment flambant neuf seront certainement incompatibles avec celles utilisées dans les salles actuelles. A l'inauguration du nouveau bâtiment, il sera trop tard pour essayer de rendre efficace plusieurs installations de générations différentes. Il convient donc de prévoir ces changements dans le cadre de la future construction.

Si cette mise à niveau du parc informatique est bien planifiée, l'ensemble du système sera homogène et cela permettra d'envisager l'avenir avec des budgets qui prévoient, comme dans les établissements des cycles secondaires, un renouvellement des machines environ tous les cinq ans.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Barbara Dousse pose la question de savoir si le renouvellement du parc informatique des écoles sera examiné par une commission spécialisée.

M. Jean-Marc Bertschy complète sa proposition en souhaitant que l'harmonisation du parc informatique des écoles intervienne simultanément pour le bâtiment existant et le nouveau bâtiment scolaire et se déclare d'avis qu'un crédit global doit être mis à disposition pour l'ensemble.

Mme Solange Berset, syndique, rappelle que la commission de bâtisse du nouveau bâtiment n'a pas encore discuté des aménagements intérieurs et souligne qu'aucune décision formelle n'a été prise par ses membres en ce qui concerne le type de bâtiment à construire.

Il n'y a eu, à ce jour, qu'une information qui a été donnée à ce propos aux membres du Conseil général.

Mme Solange Berset est d'avis que la proposition formulée par M. Jean-Marc Bertschy peut être retenue et qu'elle peut être transmise au Conseil communal qui l'examinera dans le cadre du choix du projet définitif de bâtiment scolaire.

Mme Solange Berset rappelle aux membres du législatif que les équipements informatiques des écoles sont développés selon le système Fri Tic et que les contacts des classes du cercle scolaire de Belfaux et Autafond sont liés par l'intermédiaire d'un enseignant qui est formé en informatique et qui se perfectionne selon les directives Fric Tic.

M. Pascal Marchon, qui a fonctionné durant de nombreuses années en qualité de responsable informatique d'un établissement scolaire, complète l'information donnée en relevant que, par le jeu des règlements cantonaux en la matière, les écoles ne peuvent pas thésauriser des fonds mais qu'elles doivent saisir l'opportunité de présenter une demande de subvention, chaque fois qu'un nouveau système informatique est installé.

La présentation d'une demande de subvention auprès du canton peut intervenir, lorsqu'un établissement scolaire décide de renouveler son parc informatique. C'est la raison pour laquelle ce genre d'investissement doit être panifié longtemps à l'avance, afin d'éviter que les écoles procèdent à des renouvellements d'équipements informatiques au coup par coup et à moindre coût et que les utilisateurs se retrouvent équipé d'un parc informatique hétérogène, ce qui va les perturber parce qu'ils ne sont pas nécessairement de bons informaticiens.

Cette manière de faire complique aussi la tâche des services qui effectuent la maintenance des appareils et contribue ainsi à augmenter les coûts de fonctionnement du fait que certains logiciels ne fonctionnent plus sur des ordinateurs d'un certain âge.

M. Pascal Marchon rappelle que le canton subventionne les parcs informatiques qui équiperont les nouvelles constructions scolaires jusqu'à concurrence d'un taux de 40% du coût effectif et propose que la commune devrait profiter de cette contribution pour effectuer une étude détaillée et d'harmoniser le système informatique actuel des écoles de Belfaux qui, selon ses connaissances, commence à devenir passablement hétérogène.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Jean-Marc Bertschy.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 24 voix, sans opposition. Il est dénombré 3 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative aux propositions.

9. Questions

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions.

INVENTAIRE DES ENDROITS DANGEREUX POUR LES PIETONS ET CONCEPT GENERAL DE SECURITE CONCERNANT LES PERSONNES SE DEPLACANT A PIED

Par la voix de son porte-parole, M. Pascal Marchon, le groupe PS, PCS et Ouvertures rappelle la proposition faisant suite à trois questions posées et propositions formulées par les différents groupes politiques du Conseil général en avril 2006, en mai et décembre 2007, qui portaient sur des endroits disséminés sur le territoire de la commune. Elle a été suivie d'une question supplémentaire posée en novembre 2010.

L'intervenant pose la question de savoir où en est la réalisation de l'inventaire des lieux dangereux pour les piétons et où peut-on le consulter ? Quelles décisions et quelles mesures concrètes ont-elles été prises pour améliorer la sécurité des personnes se déplaçant pied ?

M. Claude Page, conseiller communal responsable des routes, répond à l'intervenant que la commission des routes a dressé, au cours de plusieurs séances, l'inventaire des endroits dangereux pour les piétons mais ne l'a pas terminé à ce jour.

Concernant les cheminements réservés aux piétons, l'étude a été réalisée pour l'introduction de la limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h sur plusieurs routes communales. De plus la commission précitée a pris les dispositions nécessaires pour développer le concept Valtraloc sur la route cantonale, dans le secteur situé entre l'auberge du Mouton et le giratoire de la Forge et sur le tronçon situé entre l'entrée de la localité, côté Fribourg, et le passage à niveau de la voie TPF.

M. Pascal Marchon prend note de la réponse du conseiller communal responsable des routes et précise que son intervention a pour but de rappeler à l'exécutif les différentes interventions qui figurent sur la liste des propositions et des questions des membres du législatif afin de lui permettre de disposer d'un relevé des endroits dangereux pour les piétons dont la vue d'ensemble contribuera à éviter que certains endroits soient oubliés.

S'agissant des axes routiers à adapter au concept Valtraloc, l'intervenant se déclare favorable au principe mais souhaite que l'autorité communale ne perde pas de vue les endroits dangereux pour les piétons.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE EN RELATION AVEC L'INTRODUCTION DE LA DEUXIEME ANNEE D'ECOLE ENFANTINE

Mme Anne-Colette Schmutz rappelle qu'il a été décidé d'introduire la deuxième année d'école enfantine rapidement.

De nombreux parents travaillent les deux. Il faut bien être conscient du fait que dans un laps de temps court, des parents d'enfants de quatre ans, jusqu'ici pris en charge par la crèche ou une maman de jour, vont devoir s'adapter à de nouveaux horaires et s'organiser en jonglant entre diverses structures : par exemple la crèche, l'école enfantine et l'accueil extrascolaire.

Le 10 février 2011, a été organisée par la commune une séance d'information réunissant les parents concernés, la commission scolaire, l'inspecteur, la responsable de l'établissement scolaire, et, pour la commune, Mme Solange Berset, M. François Vallat et Mme Andréa Wassmer. Etaient également présentes les deux responsables de la gestion de l'AES et des membres du comité de l'APE (Mmes Villet et Vallat).

Durant cette séance, les questions des parents ont plus porté sur la prise en charge de leurs enfants dans le cadre de l'accueil extrascolaire que sur l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Ces questions et préoccupations traduisent clairement le souci des parents quant à la prise en charge de leurs enfants durant leur journée de travail. Le sondage effectué à la suite de cette séance d'information auprès des parents concernés, confirme le souhait clair des parents quant à une prise en charge à midi et également après 15 h 30, ainsi que le mercredi.

Devant tous ces parents, la commune s'est formellement engagée en leur disant que, dès la rentrée 2011, un accueil extrascolaire adéquat serait mis en place pour répondre à leurs besoins, et que des synergies entre les différentes structures d'accueil de la petite enfance à Belfaux avaient été ou seraient encore trouvés.

Concrètement, cela signifie que des locaux doivent être trouvés, que du personnel doit être engagé et formé. En effet, jusqu'ici, l'accueil extrascolaire prend en charge les enfants le matin avant l'école, à midi sauf le mercredi, mais aucune prise en charge n'existe après 15 h 30. D'autre part, la prise en charge de petits enfants est différente de celle d'enfants plus grands et plus autonomes. De plus, des normes édictées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) existent en matière de locaux et de prise en charge de la petite enfance.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'à Belfaux, c'est l'APE qui a créé l'accueil extrascolaire et qui, aujourd'hui encore, en est responsable ? Les deux personnes qui s'en chargent le font de manière bénévole, depuis des années, et elles y consacrent de nombreuses heures. La commune assume les inscriptions, la comptabilité, met à disposition les locaux et prend en charge le déficit de ce service à la population.

L'intervenante pose au Conseil communal la question de savoir comment, concrètement et quand, l'engagement pris auprès des parents lors de la séance du 10 février 2011 va-t-il être tenu par la commune ? La prochaine rentrée scolaire est en août et nous sommes déjà en avril.

Mme Andréa Wassmer signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal examine différentes solutions avec l'association des parents d'élèves pour organiser la nouvelle formule de l'accueil extrascolaire. Elle admet que la commune manque de locaux mais que l'autorité communale va entreprendre des recherches qui prendront un certain temps en raison du changement de législature.

Mme Andréa Wassmer déclare ne pas pouvoir se prononcer sur le délai qui sera nécessaire à l'autorité communale pour rendre opérationnelle la nouvelle formule de l'accueil extrascolaire. Cependant, l'exécutif mettra tout en œuvre pour y parvenir le plus tôt possible.

Le Président demande à Mme Anne-Colette Schmutz si elle se déclare satisfaite de la réponse donnée.

Mme Anne-Colette Schmutz déclare ne pas être satisfaite de la réponse donnée du fait qu'aucune suite concrète n'a été donnée, à ce jour, aux préoccupations exprimées par certains parents lors de la réunion à laquelle ils ont été invités le 10 février 2011.

L'intervenante imagine que le Conseil communal devra encore surmonter certaines difficultés pour être en mesure de répondre aux besoins des parents dans le domaine de l'accueil extrascolaire avant la rentrée d'août 2011.

Mme Andréa Wassmer rappelle que l'autorité communale examine les différentes solutions qui lui permettront de répondre, dans le délai fixé, aux attentes des parents qui placent leurs enfants à l'accueil extrascolaire.

Mme Solange Berset admet que, pour donner suite aux vœux exprimés lors de la séance du 10 février 2011, de nombreux parents désirent placer leurs enfants auprès de l'accueil extrascolaire.

Mme Solange Berset signale qu'un sondage a été effectué et que le résultat de ce sondage est en cours d'analyse afin de déterminer le nombre exacts des enfants qui seront placés à l'accueil extrascolaire.

Dans l'intervalle, plusieurs parents ont demandé de pouvoir retarder l'admission à l'école enfantine des enfants en âge de fréquenter la première année.

Pour l'instant, le Conseil communal ne dispose pas encore de toutes les données, puisque les parents ont la possibilité de faire part de leur décision de retarder l'admission de leurs enfants à l'école enfantine jusqu'à la fin avril 2011.

Dès qu'il sera en possession des réponses à l'enquête menée auprès des parents, le Conseil communal va constituer un groupe de travail auquel seront associés les représentants de l'association de parents d'élèves et les responsables de l'accueil extrascolaire.

Mme Solange Berset relève que le Conseil communal est conscient de la nécessité de mettre à disposition des parents intéressés un accueil extrascolaire qui réponde aux besoins en la matière et qu'il va tout mettre en œuvre pour répondre à leur attente dans ce domaine.

Comme la commune ne dispose pas d'un nombre de locaux suffisant pour héberger l'accueil extrascolaire, il devra effectuer des recherches pour résoudre ce problème.

COLLECTEUR D'EAU USEE DU RIAU DU CHANO SUR LE TRONCON SITUE ENTRE LE CHATEAU DU BOIS ET L'IMMEUBLE DE MONSIEUR HENRI MOURET

M. Georges Baechler rappelle la question qu'il a posée le 11 mai 2010 concernant le déversement dans le ruisseau du Riau du Châno des eaux usées provenant des immeubles situés le long de la route cantonale, en amont du Château du Bois, et qui a pour consé-

quence que la parcelle de terrain communal qu'il loue dans ce secteur n'est plus exploitable, ce qui engendre une perte financière pour la commune.

L'intervenant désire connaître l'état d'avancement de l'étude du dossier.

M. Marc Lüthi relève que le Conseil communal est conscient du problème posé par l'absence de collecteur d'eau usée le long du Riau du Châno, sur le tronçon situé entre le Château du Bois et l'immeuble de M. Henri Mouret et signale qu'il a demandé au bureau d'ingénieurs, qui a établi le projet, la réactualisation du devis des travaux.

L'investissement à consentir par la commune est important pour collecter l'eau usée de quatre maisons seulement.

Le Conseil communal a également posé au Service de l'environnement la question de savoir s'il serait possible d'envisager une installation individuelle d'épuration des eaux pour chacun des quatre immeubles dont le trop-plein de la fosse de décantation s'écoule dans le ruisseau du Riau du Châno, en lieu et place d'un collecteur dont le coût paraît onéreux.

Le Service de l'Environnement n'a pas accepté cette proposition du fait que les parcelles sur lesquelles sont situés les quatre immeubles non raccordés au réseau d'égouts sont affectées à la zone à bâtir, bien qu'elles soient situées à l'extérieur de la localité.

M. Marc Lüthi souligne que la commune a l'obligation de faire poser ce collecteur et que le Conseil communal a prévu cet objet sur la liste des investissements à réaliser ultérieurement.

M. Georges Baechler se déclare satisfait de la réponse donnée et relève que le Conseil communal annonçait déjà, dans l'information communale de l'année 1996, que ce collecteur serait construit dans un délai convenable. Il constate avec regret que quinze ans plus tard, aucune décision n'a été prise quant à sa réalisation.

M. Georges Baechler présente à l'écran des prises de vues de la parcelle que la commune lui loue au lieu-dit «Riau du Châno ».

Pour faire paître ses bovins, l'intervenant loue une parcelle appartenant à la commune. Cette parcelle est traversée par un petit ruisseau protégé dans lequel se jette le trop plein des fosses septiques de quatre maisons d'habitation.

M. Georges Baechler n'a pas pu écouler la viande de deux bêtes atteintes du parasite de la cysticercose qui la rend insommatable.

M. Georges Baechler signale aux membres du Conseil général que, pour déceler la maladie sur les animaux porteurs de ce parasite, ceux-ci doivent être abattus.

Le bétail s'infecte en broutant l'herbe.

L'intervenant rappelle qu'au début de l'année 2010, il a rencontré une délégation de l'exécutif et le vétérinaire cantonal pour examiner cette problématique et signale que le vétérinaire cantonal lui a demandé de ne plus faire paître de bovins sur cette parcelle.

M. Georges Baechler est d'avis que le fermier de la parcelle ne doit pas assumer les conséquences qui découlent de l'absence d'installation adéquate pour collecter l'eau usée des immeubles de ce secteur.

Le bétail ne s'abreuve pas au ruisseau puisque l'eau qu'il boit provient d'une source d'eau potable

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que l'autorité communale est consciente de l'état de fait relevé par M. Georges Baechler et admet que, de par sa situation proche d'un ruisseau, le sol de cette parcelle est humide.

Quant à la maladie contractée par deux bovins qui ont brouté l'herbe de cette prairie, M. Jean-Bernard Schenevey relève que le vétérinaire cantonal n'a pas affirmé que la qualité de l'herbage ni celle de l'eau du ruisseau étaient la cause de la maladie, dont les bovins ont été atteints, mais a laissé entendre qu'une telle infection pourrait être provoquée par le contact d'une personne avec un jeune bovin auquel il aurait donné ses doigts à sucer.

Une autre source d'infection pourrait être l'intégration au troupeau d'un animal de l'extérieur atteint de cette maladie.

De plus, M. Jean-Bernard Schenevey signale qu'il a posé à l'exploitant de la parcelle sise en amont de celle que la commune afferme à M. Georges Baechler la question de savoir si des bovins de son cheptel auraient été victimes de cette maladie et que ce dernier lui a certifié qu'aucun de ses ruminants n'a été contaminé par ce parasite.

M. Jean-Bernard Schenevey informe le Conseil général du fait que les quatre propriétaires des maisons, dont le trop-plein des fosses de décantation s'écoule dans le ruisseau du Riau du Châno et qui serait susceptible d'avoir contaminé l'eau, ont été contactés par la commune pour savoir à quelle cadence il procède à la vidange du contenu de leurs fosses.

A la suite de cette enquête, le Conseil communal a constaté une lacune à laquelle il n'a pas tardé de remédier.

M. Jean-Bernard Schenevey est aussi d'avis que la voie ferroviaire située en amont de la parcelle affermée par M. Georges Baechler pourrait aussi être une source de contamination.

Concernant l'information, selon laquelle le bétail pourrait être contaminé par la personne qui s'en occupe, M. Georges Baechler signale qu'il a subi un test auprès d'un médecin qui l'a déclaré non porteur de ce parasite.

M. Roger Descloux se déclare d'avis que, dans des conditions d'exploitation telles que celles décrites pour cette parcelle, la commune ne devrait plus l'affermier.

M. Georges Baechler rappelle qu'il en fait la proposition au Conseil communal et qu'il reste dans l'attente d'une réponse.

M. Alain Guerry réagit au fait que des eaux usées se déversent encore dans un ruisseau, peu importe si leur qualité contamine ou pas des bêtes, et se déclare d'avis qu'au 21^{ème} siècle, cet état de fait ne devrait plus exister. Même si les travaux d'assainissement sont onéreux, ils doivent être réalisés rapidement.

QUARTIER DE LA COMBETTA, MISE EN CONFORMITE DES CANALISATIONS EN SYSTEME SEPARATIF

M. Frédéric Brülhart demande au Conseil communal d'informer le législatif sur les travaux entrepris dans le quartier de la Combetta pour régler les problèmes des canalisations d'eau claire et d'eau usée car, selon les informations en sa possession, le cas ne serait pas réglé de façon définitive.

M. Marc Lüthi répond à l'intervenant que le Préfet de la Sarine a pris une décision qui met en cause la commune en sa qualité d'autorité de surveillance des travaux. Il a décidé de répartir le coût de la mise en conformité des canalisations du quartier de la Combetta à raison de 25% à charge de la commune et de 75% solidairement à charge de l'ingénieur qui a dirigé les travaux et de l'entreprise qui les a réalisés.

Cependant l'entreprise chargée des travaux d'équipement de ce quartier n'existe plus et l'ingénieur a promis de prendre les mesures qui s'imposent en vue de la mise en conformité des canalisations de ce quartier.

La solution choisie pour ce faire ne s'est pas avérée satisfaisante et les travaux devaient être réalisés durant l'hiver 2010/2011. Cependant, ils ont été reportés au printemps 2011, compte tenu des conditions climatiques de l'hiver.

Le Conseil communal va faire en sorte d'obtenir que ces travaux soient repris dans les plus brefs délais pour qu'ils soient réalisés à la satisfaction des intéressés.

CANAL D'EAU CLAIRE TRAVERSANT LA PARCELLE 475 DU RIAU DU CHANO

M. Frédéric Brülhart invite le Conseil communal à renseigner le Conseil général de la situation en ce qui concerne le règlement du cas de la parcelle no 475, propriété de M. et Mme Emile Egger, qui est traversée par le canal d'eau claire du Riau du Châno.

M. Marc Lüthi signale qu'une procédure judiciaire est en cours et que le Conseil communal ne peut pas communiquer d'information au Conseil général sur ce dossier.

PARCELLE DE TERRAIN AGRICOLE DU RIAU DU CHANO PARTIELLEMENT EN JACHERE ET PARTIELLEMENT NON EXPLOITEE

M. Frédéric Brülhart mentionne, dans son intervention, qu'il a une chance énorme d'habiter en bordure d'une prairie mais constate, depuis plusieurs mois, que la parcelle de terrain agricole correspondant à l'article 941 RF de Belfaux, dont la commune est l'heureuse propriétaire, n'est plus travaillée par son fermier. La question qu'il pose n'est pas de savoir pour quelle raison ce terrain se trouve dans un tel état. L'intervenant émet des craintes sur les conséquences qui pourraient découler d'un incendie provoqué par la chute d'une cigarette le long de la voie de chemin de fer. Par le temps relativement sec qui dure depuis plusieurs semaines, le danger est réel.

M. Jean-Bernard Schenevey se déclare aussi d'avis que la chute d'un mégot de cigarette incandescent dans la végétation sèche du talus aval de la voie ferroviaire pourrait causer un incendie d'une certaine importance.

M. Frédéric Brülhart ne se déclare pas satisfait des réponses données à ces questions mais ne souhaite pas prolonger la durée de la séance. Il s'inquiète toutefois de constater que, dans les questions soulevées ce soir, trois cas sont liés à des eaux usées qui s'écoulent dans les eaux claires et regrette que ces situations durent depuis environ cinq ans.

Mme Christiane Bapst signale que les passagers des trains n'ont plus le droit de fumer dans les voitures.

PONT DE LA ROUTE CANTONALE SUR LA SONNAZ

M. Hubert Sauvain désire savoir si la commune devra participer financièrement au coût des travaux entrepris actuellement pour l'assainissement et l'élargissement du pont de la route cantonale sur la Sonnaz.

M. Claude Page répond à l'intervenant que le coût des travaux d'assainissement et d'élargissement du pont sur le Sonnaz sera entièrement pris en charge par le canton.

ARRET DE BUS PROJETE DANS LA CADRE DE L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DE LA ROUTE CANTONALE A LA JONCTION DES ROUTES DE MISERY ET DE GROLLEY

Mme Christa Tinguely, qui a appris que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un giratoire au croisement des routes de Grolley et de Misery, il est prévu l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus, pose la question de savoir si la création de ce nouvel arrêt de bus pourrait avoir pour conséquence la suppression de celui qui se trouve en face de l'accès de la route de Cutterwil sur la route cantonale en direction de Misery.

L'intervenante désire connaître les démarches que le Conseil communal pourrait entreprendre pour éviter la suppression de l'arrêt de bus de Cutterwil qu'elle estime indispensable aux habitants du village.

Mme Solange Berset signale aux membres du législatif que le Conseil communal n'a pas été consulté sur ce projet et que la décision a été prise au niveau cantonal. L'autorité communale va intervenir auprès des services concernés pour poser la question.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis qu'il n'a jamais été question de supprimer l'arrêt de bus de Cutterwil car le nouvel arrêt, qui va être aménagé parallèlement aux travaux de réalisation du nouveau giratoire à la jonction des routes de Misery et de Grolley, a été demandé par la commune de Grolley.

Mme Christa Tinguely demande que la commune s'assure tout-de-même auprès des TPF du maintien de l'arrêt de bus de Cutterwil.

Mme Christa Tinguely se déclare satisfaite de la réponse donnée par le Conseil communal.

MISE EN CONFORMITE DES CANALISATIONS DONT L'EAU USEE S'ECOULE DANS DES COURS D'EAU

Mme Anne-Colette Schmutz revient sur les problèmes évoqués par MM. Georges Baechler et Frédéric Brülhart concernant l'écoulement d'eau usée dans des cours d'eau qui sont censés ne collecter que de l'eau non polluée et pose la question de savoir si, à ce stade de la séance, le Conseil général ne pourrait pas voter une proposition pour demander au Conseil communal d'étudier des solutions qui permettraient de remédier définitivement à ces états de fait.

Le Président répond à l'intervenante que la discussion relative aux propositions est close et lui propose de formuler une proposition lors d'une prochaine séance du législatif.

Mme Anne-Colette Schmutz invite le Conseil communal à examiner sérieusement les mesures à prendre pour éviter que des eaux polluées ne continuent de s'écouler dans des ruisseaux.

S'agissant du collecteur du secteur Riau du Châno, M. Marc Lüthi signale au Conseil général que la commune dispose d'un devis d'ingénieur de Fr. 350'000.00 pour la pose du collecteur d'eau usée sur le tronçon situé entre le Château du Bois et la maison de M. Henri Mouret et propose que le Conseil communal prévoit cet investissement au prochain budget afin de permettre aux membres du législatif de se prononcer lors d'une prochaine séance sur le principe de sa réalisation et de son financement.

Quant à la mise en conformité des canalisations des immeubles de la route de la Combetta, M. Marc Lüthi relève que les travaux ont débuté et que seule la dernière maison de la route de ce quartier doit encore être raccordée de façon conforme aux canalisations en système séparatif.

Il propose que le Conseil communal issu des élections du 20 mars 2011 assure un contrôle du suivi des travaux afin de permettre de résoudre ce problème de façon définitive.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion relative aux questions.

10. Divers

Au nom du Conseil communal, Mme Solange Berset, syndique, adresse officiellement toute sa gratitude aux conseillers communaux qui ne feront plus partie du Conseil communal.

Elle excuse l'absence de M. François Vallat.

M. François Vallat a été membre du Conseil communal de 2006 à 2011.

Il a assumé la responsabilité du dicastère des affaires sociales, de l'environnement, de la voirie et de la déchetterie. Il a été membre du comité de gestion de la commission sociale intercommunale. Il a œuvré au développement des services de la déchetterie pour les utilisateurs, il a mis sur pied des samedis matin coup de balai pour une sensibilisation de la population à la propreté. François Vallat a ancré dans sa personnalité l'attention des personnes plus fragilisées et s'est engagé sans compter. François Vallat fait sienne la valeur d'un engagement constant pour la communauté et nous aurons encore la chance de comp-

ter sur son engagement et son expérience dans le cadre du conseil général et du commandement du corps des sapeurs pompiers.

M. Marc Lüthi a déjà été membre du Conseil communal durant la législature 1991 – 1996. Il a été réélu et a fait partie de l'exécutif durant toute la législature 2006 – 2011. Il a assumé la responsabilité du dicastère des constructions, des bâtiments, des installations sportives, de l'eau potable, de l'eau usée et du personnel édilitaire et de conciergerie.

Durant la législature 2006/2011, la commune a, à son initiative, rénové et amélioré la station de pompage de l'eau du Remblai, remplacé les compteurs d'eau par des compteurs permettant le relevé à distance et la transmission des données au système informatique de l'administration communale et gérer des dizaines et des dizaines de dossiers de constructions.

Il a représenté la commune au sein du Consortium Champ Bonjard et a été membre du comité de direction du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines et du comité de direction de l'AESC (association épuration des eaux).

Marc Lüthi était qualifié par certains collègues de « permanent » du Conseil communal, disponible, toujours présent pour représenter la commune et remplacer des collègues, lors d'assemblées ou de séances diverses.

Il est dit que : l'eau, si on sait l'entendre, si on apprend sa langue, ouvrira toute la connaissance des êtres et des choses. Nul doute que ton expérience à ce dicastère t'aura appris de nombreuses choses et enrichit tes connaissances des êtres humains.

M. Claude Page est entré en fonction en cours de législature le 20 septembre 1999.

Pendant la période de 1999 à 2001, Claude Page a assumé la responsabilité du dicastère des bâtiments, des affaires militaires, de la défense-incendie, de la protection civile et du personnel de conciergerie. M. Claude Page a été réélu pour la législature 2001 à 2006.

Durant la législature 2001/2006, M. Claude Page a assumé la responsabilité du dicastère des bâtiments et installations sportives, des affaires militaires, de la défense-incendie de la protection civile et du cimetière.

Dans le dicastère du cimetière, Claude Page a participé à l'étude du nouveau bâtiment du centre funéraire.

Puis, durant la législature 2006/2011, M. Claude Page a assumé la fonction de vice-syndic et de responsable des transports et communications, des forêts et de la police. Il a préparé le concept de la circulation limitée à 30 km à l'heure.

Il a participé en qualité de représentant de la commune au sein du Consortium Champ Bonjard et a été membre du comité de direction de la Corporation forestière de la Sonnaz. Il a assumé la vice-syndicature et a représenté la commune lors des manifestations officielles durant mon année de présidence du parlement cantonal.

Le dicastère des routes peut paraître plus anodin mais les décisions prises permettent à nos citoyennes et citoyens d'utiliser ces routes pour se rendre à leur travail, pour aller à la rencontre des autres. Il est dit : délaisse les grandes routes prend les sentiers. Tu as décidé de délaisser la route du Conseil communal et de reprendre le sentier du citoyen. Nous n'aurons ainsi plus l'occasion de voir Dolly apporter ton sac de sport pour ton entraînement hebdomadaire du lundi soir.

Vous vous êtes mis à disposition avec un seul objectif : travailler à la recherche du bien commun. Merci pour votre loyauté, merci pour votre engagement.

J'ai le plaisir de vous remettre un petit cadeau en signe de reconnaissance.

Au nom du Conseil communal, des habitantes et des habitants de notre commune, je vous adresse tous mes remerciements et vous formule mes meilleurs vœux pour la suite, vous pourrez recommencer certaines activités que vous avez mises en « suspens » à cause de votre travail pour la collectivité.

Au terme de la législature que le Conseil communal peut qualifier de positive car il a effectivement atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Il en est d'ailleurs fait mention dans le rapport de gestion 2010.

Le plus important des ces objectifs est sans doute la réduction de la dette communale.

Cette diminution de la dette communale a tout de même permis à l'autorité communale de conserver une qualité de service envers les citoyennes et les citoyens.

Pour conclure, Mme Solange Berset remercie ses collègues de l'exécutif communal pour le travail effectué durant la législature qui s'est achevée et adresse ses remerciements aux membres du Conseil général pour le travail accompli, les questions posées et les propositions formulées.

Elle invite les participants à la séance de ce soir à partager l'apéritif offert par la commune.

M. Claude Page, vice-syndic, profite de l'occasion qui leur est offerte pour remercier celle qui adresse toujours des messages de reconnaissance à tout le monde, savoir Mme Solange Berset, syndique.

M. Claude Page adresse à Mme Solange Berset sa reconnaissance personnelle, celle des collègues de l'exécutif communal et celle des membres du législatif communal qui s'associent pour reconnaître le travail accompli.

Le vice-syndic témoigne également à Mme Solange Berset la gratitude que la population locale lui a d'ailleurs exprimée par le résultat du scrutin qu'elle obtenu lors de la votation du 20 mars 2011 pour le renouvellement du Conseil communal.

Le Président indique aux membres du Conseil général la date de la prochaine séance du Conseil général et celle de la séance du bureau de l'organe législatif communal qui sont les suivantes :

Séance du Conseil général le mardi 24 mai 2011, à 19 h 30,

Séance du bureau du Conseil général le mercredi 27 avril 2011, à 18 h 30.

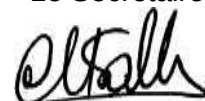
Le Président clôt la séance en remerciant les membres du Conseil général et du Conseil communal de l'intérêt qu'ils ont porté aux délibérations de la séance de ce soir.

Belfaux, le 29 avril 2011

Le Président:

Hendrick Krauskopf

Le Secrétaire:



Michel Sallin

